

ANNEXES



ANNEXE 1 : Répartition des entités paysagères par commune

	Vallées de Seine					Plateaux d'agglomération					Vallées de Pays				Cœur de Pays			Marges du Bray					Marges du Cx	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
CDC Portes Nord Ouest de Rouen	x	x	x	x		x	x	x	x		x	x			x								x	x
ANCEAUMEVILLE											x												x	
AUTHIEUX-RATIEVILLE											x													x
BOSC-GUERARD-SAINT-ADRIEN			x					x				x												
CLAVILLE-MOTTEVILLE												x			x									x
CLERES											x												x	x
ESLETTES			x																				x	
ESTEVILLE																								x
FONTAINE-LE-BOURG												x			x									x
FRESQUIENNES	x																						x	
FRICHEMESNIL											x												x	
GRUGNY											x												x	
LA HOUSSAYE-BERANGER											x												x	
LA VAUPALIERE		x				x	x																	
LE BOCASSE											x												x	
MONT-CAUVAIRE											x	x												x
MONTIGNY		x				x																		
MONTVILLE			x				x				x	x											x	
PISSY-POVILLE	x						x																x	
QUINCAMPOIX				x				x	x						x									
ROUMARE	x	x					x																	
SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE								x				x			x									
SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY			x				x						x											
SIERVILLE	x																						x	

	Vallées de Seine					Plateaux d'agglomération					Vallées de Pays				Cœur de Pays			Marges du Bray					Marges du Cx	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
CDC de Moulin d'Ecalles					x					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
BLAINVILLE-CREVEON										x		x			x									
BIERVILLE													x			x								
BOIS-GUILBERT													x						x	x				
BOISSAY					x												x							
BOSC-BORDEL																			x		x	x		
BOSC-EDELIN														x					x	x				
BOSC-ROGER-SUR-BUCHY														x	x				x		x	x		x
BUCHY																x					x			x
CAILLY												x												x
CATENAY												x			x	x								
ERNEMONT-SUR-BUCHY														x			x							
ESTOUTEVILLE-ECALLES																x								x
HERONCELLES														x			x		x					
LA RUE-SAINT-PIERRE												x			x									x
LONGUERUE													x			x								x
MORGNY-LA-POMMERAYE										x					x	x								
PIERREVAL														x		x								x
REBETS														x					x	x				
SAINT-AIGNAN-SUR-RY					x							x					x							
SAINT-ANDRE-SUR-CAILLY												x			x									
SAINTE-CROIX-SUR-BUCHY												x	x		x	x								x
SAINT-GERMAIN-DES-ESSOURTS													x			x	x							
SAINT-GERMAIN-SOUS-CAILLY												x				x								x
VIEUX-MANOIR													x			x								x
YQUEBEUF												x												x



	Vallées de Seine					Plateaux d'agglomération					Vallées de Pays				Cœur de Pays			Marges du Bray					Marges du Caux	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
CDC du Plateau de Martainville				x	x					x			x				x							
AUZOUVILLE-SUR-RY					x					x														
BOIS-D'ENNEBOURG				x						x														
BOIS-L'ÉVÊQUE				x						x														
ELBEUF-SUR-ANDELLE					x												x							
FRESNE-LE-PLAN										x														
GRAINVILLE-SUR-RY					x					x														
LA VIEUX-RUE										x														
MARTAINVILLE-ÉPREVILLE										x														
MESNIL-RAOUL										x														
PREAUX				x						x														
RY					x					x			x											
SAINT-DENIS-LE-THIBOULT					x					x							x							
SERVAVILLE-SALMONVILLE										x														

I. Vallées affluentes de la Seine : 1. Vallée de l'Austreberthe, 2. Vallée et coteaux de Seine, 3. Vallée moyenne du Cailly, 4. Vallées de l'Aubette et du Robec, 5. Haute vallée de l'Andelle ; **II. Plateaux de périphérie d'agglomération rouennaise :** 6. Coteaux de Maromme, 7. Plateau de Roumare, 8. Plateau de Bosc-Guépard St Adrien, 9. Couloir urbain d'Isneauville, 10. Plateau de Martainville ; **III. Vallées du Cœur de Pays :** 11. Vallée de la Clérette, 12. Haute vallée du Cailly, 13. Vallée du Crevon, 14. Vallée de l'Héronnelles ; **IV. Le Cœur de Pays :** 15. Plateau de St André sur Cailly, 16. Vallons du Crevon, 17. Plateau de Boissay ; **V. Aux marges du Bray :** 18. Vallons de l'Andelle, 19. vallons de l'Héronnelles, 20. Monts du Bray, 21. Contreforts du Bray, 22. Vallons de la Varenne ; **VI. Aux marges du Caux :** 23. Caux méridional, 24. Rebords du plateau Cauchois



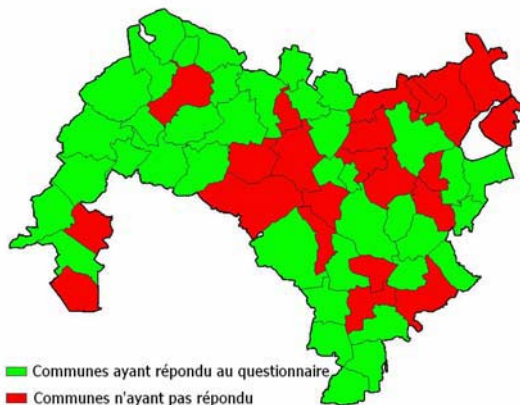
Annexe 2 : SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE COMMUNALE

⟨ Taux de retour :

Le temps laissé pour répondre a été d'un mois et demi environ. 39 communes sur 61 ont répondu au questionnaire dont 6 après relance.

Soit un taux de réponse de 64 %

65 % des communes ayant envoyé un représentant élu aux ateliers de juillet ont répondu.



Commentaires :

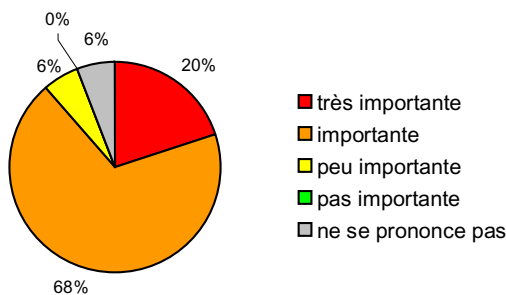
Le taux de réponse est bon pour une enquête statistique même s'il l'on peut toujours souhaité une plus grande contribution plus pour tirer de plus amples enseignements.

Dépassant les 60 %, les réponses sont représentatives de la situation du Pays.

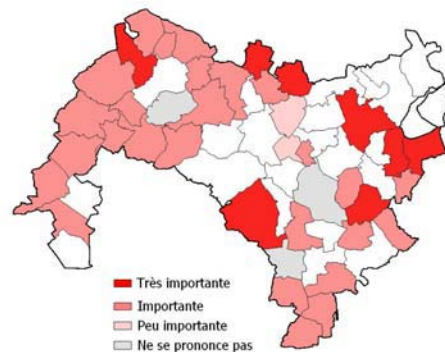
On remarque que les communes n'ayant pas répondu sont essentiellement situées dans le canton de Buchy et au centre du Pays, près de la A28. Ces communes ne se sentent-elles pas concernées par la problématique du paysage ? Pourtant le diagnostic montre que les changements les plus importants ont maintenant lieu sur ces espaces desservis par de grandes voies de circulation.

⟨ Importance accordée au paysage par rapport aux problématiques locales

Pourcentage de communes trouvant la thématique du paysage...



... par rapport aux problématiques locales



Commentaires :

90 % des élus trouvent la question importante à très importante. Réponse très consensuelle si l'on compare au taux de communes menant des actions dans le domaine du paysage (65 %) ou qui seraient prêtes à s'y investir (60 %)

Croisée avec la question sur la perception de l'évolution des paysages, il ne ressort aucune tendance spécifique (type les communes percevant leurs paysages comme menacés jugent la question très importante...)

D'un point de vue géographique 6 des 8 communes jugeant la thématique très importante sont situées au nord-est du Pays.

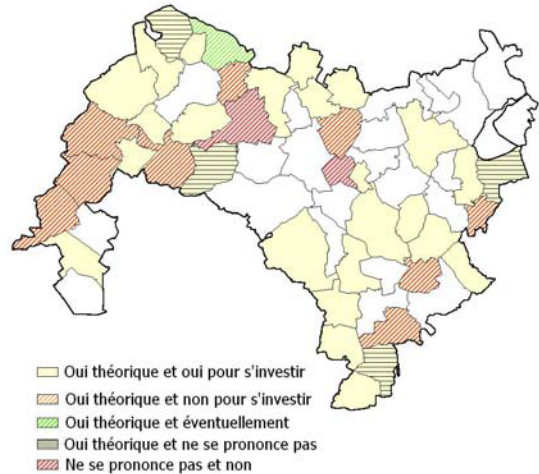


< Nécessité d'implication des communes dans la valorisation et la préservation des paysages

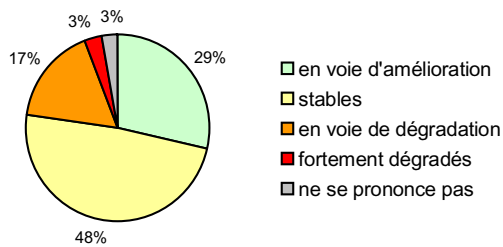
Oui : 95 %

Ne se prononce pas : 5,1 %

Croisement avec la question êtes-vous prêts à vous investir dans des actions paysage : 2 communes ne souhaitent vraiment pas s'investir, une dizaine ont un double discours, une vingtaine sont vraiment prêtes à s'investir



< Perception de l'évolution des paysages



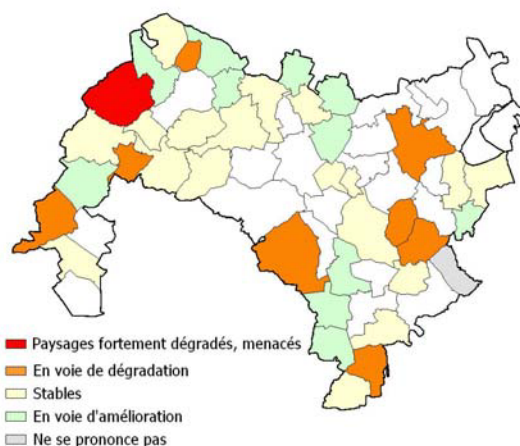
Commentaires :

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les élus perçoivent plus une amélioration qu'une détérioration du paysage. Pourtant ils ont tous partagé les enjeux du diagnostic concernant la disparition des haies, le mitage, l'étalement urbain, ... Faut-il relativiser ?

Est-ce un manque de sensibilisation ? Ne prennent-ils pas tous conscience des effets de la gestion de leur territoire sur l'aspect du paysage et de la montée de la péri-urbanisation ? Est-ce une volonté de minimiser pour éviter d'avoir à s'investir ? Ferment-ils les yeux ?

Attention toutefois le questionnaire ne permettait pas de distinguer des thématiques : une commune a en effet distinguée l'évolution du paysage selon qu'il s'agissait du milieu naturel (perçu comme dégradé et allant dans le sens d'une accentuation) ou du bâti (perçu comme en amélioration).

D'un point de vue géographique, aucun secteur ne se détache particulièrement. L'appréciation est assez subjective et dépend beaucoup des personnes.





< La qualité des paysages un élément d'attractivité de la commune ?

Oui à 97 %.

Commentaire : le chiffre est très important et ne reflète sans doute pas la réalité. La question a été mal posée. Une question préalable sur l'appréciation de la qualité des paysages de la commune aurait été nécessaire. Cette donnée ne semble pas exploitable ?

< Engagement des communes dans des actions en faveur du paysage

65 % des communes disent être engagées dans des actions valorisant ou préservant directement ou non les paysages.

Domaines cités :	
domaines :	Nb citations
espaces verts, plantations, hydraulique douce	10
restauration du patrimoine, du bâti	6
réseaux, infrastructures	4
aménagement de centres-bourgs	4
entrée de village	2
tourisme	1
valorisation espaces naturels	1
insertion de l'habitat	1
loisirs	1

Remarque : Un grand nombre de communes ont cité en action les documents d'urbanisme. Ne sachant s'il s'agit simplement de l'identification réglementaire des zones dites naturelles ou d'actions spécifiques comme l'intégration de mesures en faveur des paysages dans le règlement d'urbanisme, elles n'ont pas été comptabilisées ici. D'autant plus que la dernière question permet déjà de savoir si les communes ont mis en place des mesures en faveur du paysage dans les documents d'urbanisme.

On retrouve comme actions les plus citées les espaces verts et le bâti. Les communes ont en effet plus facilement prise sur ces sujets et il s'agit souvent au travers de l'image du village, de celle de la commune toute entière.

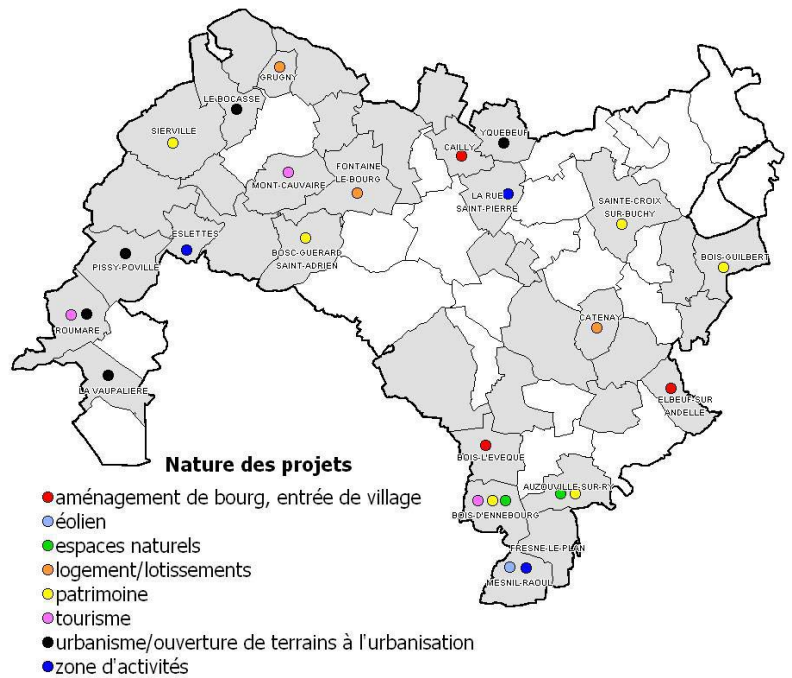


< Projets communaux susceptibles d'impacter les paysages

55 % des communes ont de tels projets, et 430 % n'en ont pas.

Les principaux domaines concernent l'ouverture à l'urbanisation liée ou non à la refonte de documents d'urbanisme et le patrimoine.

Seule une commune sur celles ayant un projet de développement impactant se dit opposée à la signature de la charte paysagère.



< Formes de charte souhaitée

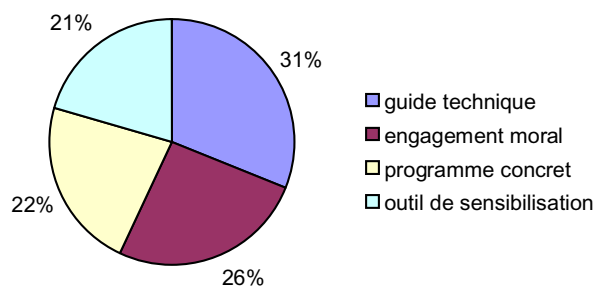
Dans le détail, les 5 modalités les plus citées sont :

Forme	%
Engagement moral (seul)	16
Programme d'actions (seul)	16
Outil de communication et sensibilisation+ guide technique	14
Guide technique (seul)	11
Un peu des 4 à la fois	11

Commentaires :

Si le guide technique est le plus plébiscité, il n'y a pas de forme qui se distingue nettement. 11 % des élus envisagent même un peu des 4 à la fois. Cela traduit à la fois un besoin d'être sensibilisé au paysage, de recevoir des recommandations simples, que de voir se traduire sur le terrain quelques actions concrètes lançant une certaine dynamique en matière de paysage.

L'engagement moral ne recueille pas un nombre élevé de voix compte tenu des attentes espérées du syndicat mixte : une signature de la charte par tous.





< **Domaines prioritaires dans lesquels lancer des actions avec la charte**

Domaine	nb citations	% citations
Patrimoine bâti et architectural	17	15
Communication / sensibilisation	14	12,4
Espaces publics / centres-bourgs	14	12,4
Agriculture et pratiques culturelles	14	12,4
Espaces naturels	10	8,8
Maîtrise de la pression urbaine	9	8
Loisirs, itinéraires de découverte	8	7,1

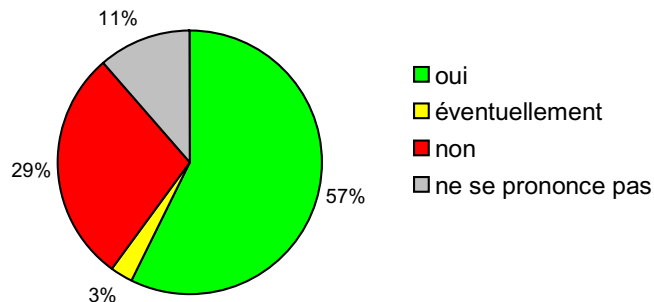
Commentaires :

Initialement la question prévoyait de hiérarchiser 3 domaines prioritaires. Dans la mesure où seulement la moitié des questionnaires ont hiérarchisé les domaines d'action, il n'a pas été possible d'étudier plus finement cette question que par le seul cumul des domaines cités.

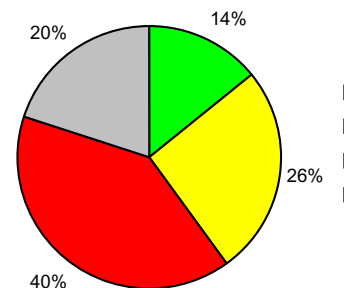
On s'aperçoit que comme pour les projets actuels et futurs, le patrimoine est un thème auquel est accordé une importance majeure.



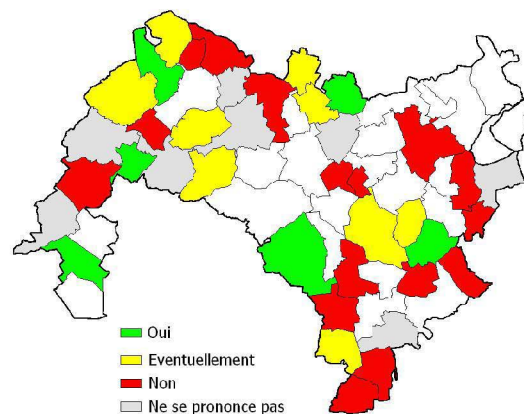
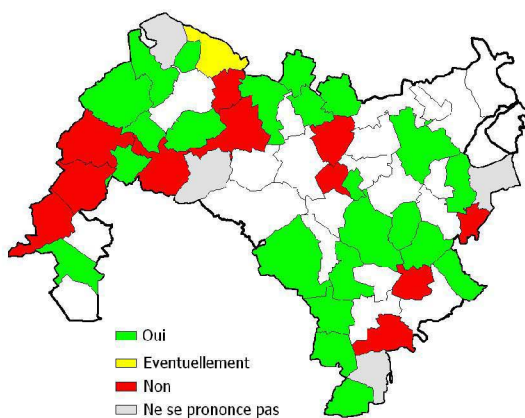
Investissement possible dans des actions futures en faveur du paysage. Y compris financier.



Investissement dans un projet



Investissement financier

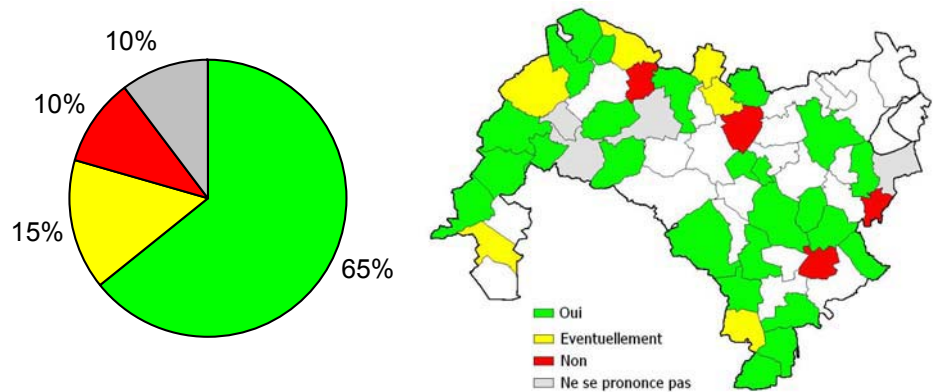


Commentaires : en croisant les deux questions, on obtient les résultats suivants : 15 % des communes sont prêtes à s'investir en totalité y compris financièrement, 18 % sont prêtes à le faire sous condition, 25 % sont prêtes à s'investir mais pas financièrement essentiellement faute de moyens (raison invoquée dans 82 % des cas contre 18 % pour « ce n'est pas à nous de le faire »)

Le nombre de communes « motivées » est assez faible et encore plus quand on le rapporte à la totalité des communes du Pays (soit 38 % - sur le principe les communes n'ayant pas répondues ne sont pas intéressées, qui n'est pas totalement juste). On tombe à 10 % des communes du Pays si l'on aborde la question financière. Cela reflète certes la faiblesse des moyens des communes, mais cela s'inscrit en porte-à-faux d'une forme de charte « programme d'action concrètes » qui nécessitera forcément de dégager des moyens.



- **Communes prêtes à signer une charte paysagère**



Commentaires : si 65 % peut sembler un chiffre important, si l'on rapporte à la totalité du Pays, c'est très nettement décevant. Néanmoins les communes attendent sans doute pour se positionner de connaître la teneur et la forme de la charte.

- **Communes prêtes à inscrire des dispositions en faveur du paysage dans leurs documents d'urbanisme**

38,5 % des communes disent en avoir déjà pris.

77 % se disent pour dont 10 % n'ayant pas encore de documents d'urbanisme mais prêtes à le faire.

Commentaires : cela confirme l'impression des ateliers de juillet sur l'intérêt des élus pour ce type de mesure.